

Réunion restreinte du 14 janvier 2022

P.V. n° 12

**Président** : M. DEMARET.

**Présents** : MM. HUS - LEYGE.

**Administratifs** : MM. VALLET - MOUTHAUD.

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr) , le droit d'examen étant de 100 euros.*

**CHAMPIONNATS**

**U19 REGIONAL 1**

Match n° **23399109** – Poule A – E.S. Buxerolles / A.S. Puymoyen du 04/12/2021

La commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges et Contentieux du 17/12/2021 qui **donne match perdu par pénalité à l'E.S. Buxerolles (0 but, -1 point), pour en attribuer le bénéfice à l'A.S. Puymoyen (3 buts, 3 points).**

Match n° **23399204** – Poule B – U.S.C. Léognan / E.S. Blanquefortaise du 09/01/2022

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Léandre CUEFF PLAULT.  
L'E.S. Blanquefortaise sera créditée de 25.25 euros (25 km x 1.01 euros) par débit de la LFNA.

**U18 REGIONAL 2**

**Poule C**

- Suite au courriel du club du **C.A. BEGLAIS** du 13/01/2022, informant de son **forfait général dans ce championnat** « par manque d'effectif », veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.  
Amende pour forfait général de 185 euros au débit du C.A. BEGLAIS.

**U17 REGIONAL 2**

**Poule D**

- Suite au courriel du club de l'**U.S. PORTUGAISE DE PAU** du 07/01/2022, informant de son **forfait général dans ce championnat**, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.  
Amende pour forfait général de 185 euros au débit de l'U.S. PORTUGAISE DE PAU.



---

## U14 REGIONAL 1 ET 2 – PHASE 2

---

Ci-après les poules de la deuxième phase d'U14 Régional 1 et 2 (après classements de la première phase de brassage). Les calendriers de ces deux championnats ont été diffusés le lundi 10/01/2022 :

## U14 REGIONAL 1 - PHASE 2

### POULE A

16. Angoulême Charente F.C.  
16. U.A. Cognac Football  
17. E.S. La Rochelle  
17. F.C. Périgny  
17. E.S. Saintes Football  
79. F.C. Bressuire  
79. Chamois Niortais F.C.  
86. Stade Poitevin F.C.  
87. C.S. Feytiat  
87. Limoges Football

### POULE B

19. E.S.A. Brive  
19. A.S. de St-Pantaléon de Larche  
24. Bergerac Périgord F.C.  
33. E.S. Blanquefortaise  
33. U.S. Cenon  
33. F.C. Libourne  
33. S.A. Mérignacais  
33. Pessac F.C.  
33. Stade Bordelais  
33. Jeunesse Villenavaise

### POULE C

33. Andernos S.F.C. Ent.  
33. F.C. Girondins de Bordeaux  
33. F.C. du Langonnais  
33. F.C.E. Mérignac Arlac  
40. Stade Montois  
47. F.C. Marmande 47  
64. Aviron Bayonnais  
64. Hasparren F.C.  
64. Elan Béarnais d'Orthez  
64. Pau F.C.

## U14 REGIONAL 2 – PHASE 2

### POULE A

17. Cap Aunis A.S. P.T.T. F.C.  
17. E.F.C. DB 2S  
17. Rochefort F.C. Ent.  
79. G.J. C.O. Cerizay Interbocage  
79. F.C. Chauray  
79. U.A. Niort St-Florent  
79. Thouars Foot 79  
86. U.E.S. Montmorillon  
86. A.S.A. des Couronneries Poitiers  
*Exempt*

### POULE B

16. O.F.C. de Ruelle  
16. C.S. Leroy Angoulême  
23. E.S. Guérétoise  
24. G.J. Chamiers Sanilhac Coursac  
24. Trélissac A.P.F.C.  
87. A.S. Aix sur Vienne  
87. G.J. Bessines A.N.F. 87  
87. J.A. Isle  
87. Limoges Beaubreuil F.C.  
87. J.S. Lafarge Limoges

### POULE C

33. E.S. Ambarésienne  
33. C.M.O. Bassens  
33. S.A.G. Cestas  
33. E.S. Eysinaise  
33. J.S. Teichoise  
33. F.C. Coeur Médoc Atlantique  
33. G.J. Médoc Estuaire  
33. Pauillac St-Laurent  
33. F.C. St-André de Cubzac  
*Exempt*

### POULE D

33. A.S.U. St-Jean  
33. E.S. Bruges  
33. A.G.J.A. Caudéran  
33. G.J. F.C. Rive Droite  
33. U.S. Lormont  
33. F.C. de St-Médard en Jalles  
33. F.C. Talence  
47. G.J. Boé Agen F.C.  
47. F.C. Vallée du Lot Villeneuve sur Lot  
*Exempt*

### POULE E

33. F.C. Bassin d'Arcachon  
33. U.S. Lège Cap Ferret  
33. La Brède F.C.  
40. La Jeanne d'Arc de Dax  
40. Seignosse Cap. Soustons F.C.  
40. St-Paul Sports  
64. Les Genêts d'Anglet Football  
64. Croisés de St-André Bayonne  
64. Arin Luzien  
*Exempt*

### Courriel de l'O.F.C. de Ruelle du 10/01/2022

Ce club a demandé, dans son courriel, à changer de poule (de la poule B vers la poule A, à la place de l'exempt).

Un courriel a alors été envoyé le 11/01/2022 aux membres de la C.R. Jeunes pour connaître leur position sur cette demande de changement de poule.

Les membres de la C.R. Jeunes se sont prononcés à l'unanimité pour le maintien des poules actuelles.

Par conséquent, aucun changement de poule n'a été effectué depuis l'envoi des calendriers le 10/01/2022.

---

### COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE U17

---

Par duplication du protocole fédéral sur les coupes nationales, la C.R. Jeunes ne pourra accéder à un report d'une rencontre de Coupe Régionale JEUNES pour cause de COVID, les calendriers ne permettant pas des reports.

Ainsi, si le club ne peut pas aligner des joueurs autres que ceux figurant sur le tableau des cas CONTACT, la C.R. Jeunes sera malheureusement contraint de le déclarer forfait (sans pénalité financière).

**Prochaine réunion** : sur convocation.

Le Président,  
**Patrick DEMARET**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 14/01/2022 par la Secrétaire Générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.